

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2024

DELIBERATION N°2024.00058

**MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU DE LA COMMUNE DE LORETTE -
MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 02 février 2024

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 82
Nombre de pouvoirs : 26
Nombre de voix : 108

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI,
Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIÉRI, Mme Viviane COGNASSE,
M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER,
M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON,
M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA,

RECU EN PREFECTURE

Le 15 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240208-D20240005810

Date de mise en ligne : 15 février 2024

M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE,
Mme Laurence RICCIARDI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Bruno CHANGEAT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Philippe DENIS,
Mme Véronique FALZONE, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON,
M. Yves LECOQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Evelyne ORIOL,
Mme Djida OUCHAOUA, Mme Clémence QUELENNEC, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2024

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DE LA COMMUNE DE LORETTE - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5217-2 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-45 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles R.104-28, et R.104-37 du Code de l'urbanisme concernant l'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une évaluation environnementale des procédures d'évolution des documents d'urbanisme, par la personne publique responsable, et notamment les articles R.104-33, à R.104-37 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lorette approuvé le 04 octobre 2018 et modifié le 28 janvier 2021 ;

Vu l'avis conforme favorable exprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) n°2023-ARA-AC-3212 du 17 octobre 2023, sur l'absence d'incidence notable sur l'environnement et sur la santé humaine du projet de modification du PLU de Lorette dont Saint-Etienne Métropole l'a saisi, et l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale ;

Vu la délibération n°CM 2023-00611 du Conseil Métropolitain du 07 décembre 2023 approuvant la décision de ne pas soumettre le projet de modification simplifiée n°1 PLU de la commune de Lorette à évaluation environnementale, en conformité avec l'avis n°2023-ARA-AC-3212 du 17 octobre 2023, rendu par l'Autorité Environnementale ;

Considérant le projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Lorette qui consiste au reclassement d'une partie de parcelle, située rue du Stade au sud de la commune et représentant environ 2 300 m², de la zone d'équipements UL en zone d'habitat mixte UC pour permettre un projet d'habitat individuel dans un secteur pavillonnaire ;

Il sera procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Lorette selon les modalités ci-dessous :

- la mise à disposition se déroulera pendant une durée de 31 jours du 28 février 2024 (10h00) au 29 Mars 2024 (16h00) inclus,
- pendant cette période, le dossier sera tenu à la disposition du public :
 - à la mairie de Lorette, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Un registre y permettra le recueil des observations du public,

- à l'accueil de Saint-Etienne Métropole, avec un registre permettant de recueillir les observations, et sur le site internet à l'adresse suivante :
<https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>
- le dossier mis à disposition comprend le projet de modification, l'exposé de ses motifs, la saisine de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), l'avis conforme exprès favorable rendu par la MRAE, et, le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA) ;
- un avis au public faisant connaître l'ouverture de la mise à disposition sera affiché en Mairie de Lorette et au siège de Saint-Etienne Métropole, et publié dans un journal diffusé dans le Département, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition.

La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de Saint-Etienne Métropole et en Mairie de Lorette.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lorette ;**
- **autorise Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure ;**
- **les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération n°416, article 202, du budget investissement 2024 Prospective, destination Planification.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente



Sylvie FAYOLLE